

REPUBLIQUE FRANÇAISE
HERAULT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 34/2024**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 23

SEANCE DU 10 JUIN 2024

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION : 4 juin 2024

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 4 juin 2024

L’an deux mille vingt-quatre et le dix juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – M. BOLUDA – Mme PELLET-LAPORTE – M. PELLET – Mme DE OLIVEIRA – M. BILLET – Mme FROIDURE – Mme MONGRAIN – Mme MARIN-CHARPENTIER – M. CANNAT – M. GRANDGONNET – M. CARNUS – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. CHAZALLET – M. GOUASMI – M. TINEL – Mme BOULZE

REPRÉSENTÉS :

Mme BAFFALIE est représentée par M. GRANDGONNET

Mme BERARDI est représentée par M. PELLET

Mme DOZ est représentée par M. FENOY

Mme REMESY est représentée par M. GOUASMI

Mme RAYNAL est représentée M. CHAZALLET

ABSENTS : M. MOHAD — Mme BOUABDALLAH – M. RICOME – M. METHEL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CANNAT

OBJET : VERSEMENT DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2024 DU RASED PAR UNE SUBVENTION

Rapporteur : Madame Johanna MOUSSU

Madame MOUSSU rappelle à l’assemblée que depuis 2016, (délibération n°71/2016 du conseil municipal en date du 03 octobre 2016) la commune a opté pour la nouvelle procédure de versement des frais de fonctionnement du RASED (Réseau d’Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés) qui intervient sur les écoles maternelle et élémentaire.

Pour mémoire, la nouvelle procédure consiste à verser la participation communale aux frais de fonctionnement du RASED, sur le compte coopératif du RASED.

La participation calculée sur la base par élève scolarisé et sur la base des effectifs de l’année sera octroyé sous forme de subvention de fonctionnement aux organismes publics divers, au chapitre 65.

Pour l’année 2024, la base par élève est de 0,60€ et la base de l’effectif par élève à la rentrée 2023 est de 511 élèves. La participation financière de la commune s’élève donc, à **306,60 €**.

Madame MOUSSU propose au Conseil Municipal d’autoriser le versement de la subvention de fonctionnement 2024 au RASED d’un montant de 306,60 € au chapitre 65.

Le conseil municipal, après avoir ouï l’exposé de madame Moussu, et après en avoir délibéré, décide à **l’unanimité** d’autoriser le versement des frais de fonctionnement 2024 du RASED pour une subvention, d’un montant de 306,60 €.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire
Fabrice FENOY



Le secrétaire de séance
Gilles CANNAT

